


I'm not robot  reCAPTCHA

**I am not robot!**

## Double augmentation de capital exercice corrigé

Augmentation du capital C'EST QUOI ? L'augmentation du capital est une technique qui permet aux entreprises d'acquies plus de financement par rémunération immédiate. Augmenter le capital est une décision qui incombe à l'assemblée générale extraordinaire. toute variation de ce capital constitue une modification des statuts. Plan : les objectives les conséquence les modalités : Modalité 1: Augmentation par apports nouveaux en nature ou en numéraire selon deux procédés Procédé 1: augmentation de la valeur nominale Procédé 2: émission d'actions nouvelles Modalité 2: Augmentation par incorporation de réserves (distribution d'actions gratuites). misoaxi Modalité 3: Augmentation par conversion de dettes (conversion des droits de créances en droits d'associés) Pour supporter l'équipe du site. Partagez sur HYPOTHESE 1 : calcul valeur mathématique avant : (10 000 000+1000 000+4 000 000+170 000-(70 000+100000) ) / 10 000 actions V.M. = 1 500 L'augmentation du capital par incorporation des réserves (5 000 000 €) ne modifie pas la structure des capitaux propres, seule l'augmentation en numéraire élève le total des capitaux propres : 5 000 actions x 1 200 = 6 000 000 € (la prime d'émission de 200 € entre dans les capitaux propres). calcul valeur mathématique après : (10 000 000+1000 000+4 000 000+170 000-(70 000+100000)+6 000 000) / (10000 + 10000 actions) V.M. = 1 050 Donc DA + DS = 1 500 - 1 050 = 450. Calcul du DA : pour obtenir une action gratuite qui représente 1 050 €, l'actionnaire doit posséder 2 droits. Donc 2 DA = 1 050 €, DA = 1 050/2 = 525 €. Calcul du DS : pour souscrire à une action qui représente 1 050 € et qu'il paie 1200 €, l'actionnaire doit posséder 2 DS. Donc 2 DS = 1 050 - 1 200 DS = (1050-1200)/2 = - 75 €. Vérification : 525 - 75 = 450 Explication : le DS devient négatif car la société, en incorporant la totalité de ses capitaux propres dans le capital social, crée un grand nombre d'actions gratuites et fait donc chuter fortement la valeur mathématique en dessous du prix d'émission.



calcul valeur mathématique après : (10 000 000+1000 000+4 000 000+170 000-(70 000+100000)+6 000 000) / (10000 + 10000 actions) V.M. = 1 050 Donc DA + DS = 1 500 - 1 050 = 450. Calcul du DA : pour obtenir une action gratuite qui représente 1 050 €, l'actionnaire doit posséder 2 droits. Donc 2 DA = 1 050 €, DA = 1 050/2 = 525 €. Calcul du DS : pour souscrire à une action qui représente 1 050 € et qu'il paie 1200 €, l'actionnaire doit posséder 2 DS. [sacuinikisiti](#)



calcul valeur mathématique après : (10 000 000+1000 000+4 000 000+170 000-(70 000+100000)+6 000 000) / (10000 + 10000 actions) V.M. = 1 050 Donc DA + DS = 1 500 - 1 050 = 450. Calcul du DA : pour obtenir une action gratuite qui représente 1 050 €, l'actionnaire doit posséder 2 droits. Donc 2 DA = 1 050 €, DA = 1 050/2 = 525 €. Calcul du DS : pour souscrire à une action qui représente 1 050 € et qu'il paie 1200 €, l'actionnaire doit posséder 2 DS. Donc 2 DS = 1 050 - 1 200 DS = (1050-1200)/2 = - 75 €. Vérification : 525 - 75 = 450 Explication : le DS devient négatif car la société, en incorporant la totalité de ses capitaux propres dans le capital social, crée un grand nombre d'actions gratuites et fait donc chuter fortement la valeur mathématique en dessous du prix d'émission. Le DS sera négatif si la valeur mathématique après est inférieure au prix d'émission. HYPOTHESE 2 : calcul valeur mathématique avant : (10 000 000+1000 000+4 000 000+170 000-(70 000+100000) ) / 10000 actions V.M. = 1 500 L'augmentation du capital par incorporation des réserves (2 000 000 €) ne modifie pas la structure des capitaux propres, seule l'augmentation en numéraire élève le total des capitaux propres : 8 000 actions x 1 200 = 9 600 000 € (la prime d'émission de 200 € entre dans les capitaux propres). calcul valeur mathématique après : (10 000 000+1000 000+4 000 000+170 000-(70 000+100000)+9 600 000) / (10000 + 10000 actions) V.M. = 1 230 Donc le DA + DS = 1 500 - 1 230 = 270 €. Quotité = 10/2 = 5/1 Calcul du DA : pour obtenir une action gratuite qui représente 1 230 €, l'actionnaire doit posséder 5 droits. Donc 5 DA = 1 230 €, donc DA = 1230/5 = 246 €. Quotité (aug. en numéraire) = 10/8 = 5/4 Calcul du DS : pour souscrire à quatre actions qui représentent 4 x 1 230 € et qu'il paie 4 x 1 200 €, l'actionnaire doit posséder 5 DS. Donc, DS = ((1 230 x 4) - (4 x 1 200)) / 5 = 24 €. Vérification : 246 + 24 = 270 En partenariat avec les Editions Foucher, nous vous proposons un corrigé du DCG 2020, UE10 dossier 3, augmentation de capital (4 points) : Le domaine d'Anjou / M'Angers. Le dossier 3 de l'épreuve de comptabilité approfondie obligeait les candidats à réfléchir aux règles de comptabilisation des frais d'augmentation de capital avant de comptabiliser toutes les opérations. Pour rappel, les lignes qui suivent ne sont pas un corrigé officiel. Elles résultent de notre compréhension des termes du sujet. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et commentaires. Compétences attendues Savoirs associés 3.1 Capitaux propres Analyser les opportunités et les risques d'une modalité d'augmentation de capital, et/ou d'affectation du résultat Evaluer et comptabiliser les variations de capitaux propres dans les comptes individuels Variations du capital : augmentation de capital traitement comptable des frais liés aux opérations sur le capital 3.1 Exposer les règles de comptabilisation des frais d'augmentation de capital. Justifier le choix de la société M'Angers et expliquer les conséquences de ce choix en matière de changement de méthode comptable pour l'avenir Les frais d'augmentation de capital peuvent être inscrits dans le compte 2013 « frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses » ou incorporés à la prime d'émission (compte 1041). Ce choix est proposé par l'article 212-9 du PCG. Aucune des deux méthodes n'est qualifiée de méthode de référence puisque l'article 212-9 du PCG précise simplement que : « Les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission peuvent être inscrits à l'actif en frais d'établissement ou imputés sur les primes d'émission et de fusion ; en cas d'insuffisance, ces frais sont comptabilisés en charges ». S'agissant d'une première opération de ce type, le choix entre les deux méthodes prévues par le PCG est libre. La société conserve en principe cette méthode en vertu du principe de permanence des méthodes. Tout changement résulte de circonstances de nature à justifier ce changement. [hugunexacok](#) Il suit les règles des changements de méthodes comptables. La société devra alors justifier que la nouvelle méthode conduit à une meilleure information financière. Lire la suite du corrigé du DCG 2020 UE10 dossier 3 en téléchargeant le fichier ci-dessous. ... partager partager partager Sandra Schmidt Rédactrice sur Compta Online, média communautaire 100% digital destiné aux professions du Chiffre depuis 2003. J'interviens sur Compta Online depuis 2007 et j'ai rejoint l'équipe en 2014. Mes articles abordent la comptabilité, la fiscalité, le droit social, les IFRS, mais aussi l'intelligence artificielle, la blockchain... La société DCG vous propose d'étudier les différentes modalités de l'augmentation de capital qu'elle prévoit. Elle a un capital de 4 500 actions de 30 € de nominal. Elle décide d'augmenter son capital par apports en numéraire en créant 1 500 actions. Les actions sont émises au prix de 40 € alors que la valeur mathématique de l'action est de 50 €. La période de souscription s'étend du 01/11/N au 09/11/N.

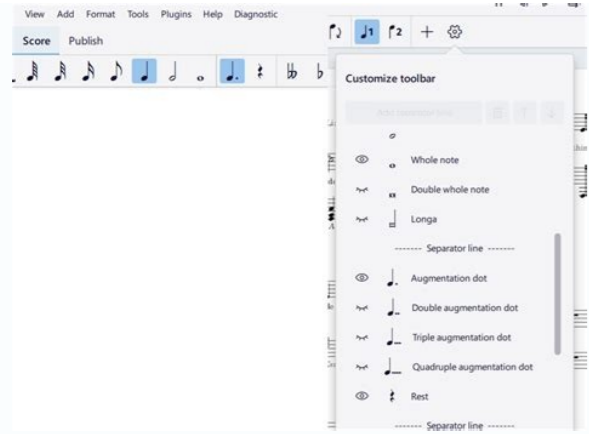


calcul valeur mathématique après : (10 000 000+1000 000+4 000 000+170 000-(70 000+100000)+6 000 000) / (10000 + 10000 actions) V.M. = 1 050 Donc DA + DS = 1 500 - 1 050 = 450. Calcul du DA : pour obtenir une action gratuite qui représente 1 050 €, l'actionnaire doit posséder 2 droits. Donc 2 DA = 1 050 €, DA = 1 050/2 = 525 €. Calcul du DS : pour souscrire à une action qui représente 1 050 € et qu'il paie 1200 €, l'actionnaire doit posséder 2 DS. Donc 2 DS = 1 050 - 1 200 DS = (1050-1200)/2 = - 75 €. Vérification : 525 - 75 = 450 Explication : le DS devient négatif car la société, en incorporant la totalité de ses capitaux propres dans le capital social, crée un grand nombre d'actions gratuites et fait donc chuter fortement la valeur mathématique en dessous du prix d'émission. Le DS sera négatif si la valeur mathématique après est inférieure au prix d'émission. HYPOTHESE 2 : calcul valeur mathématique avant : (10 000 000+1000 000+4 000 000+170 000-(70 000+100000) ) / 10000 actions V.M. = 1 500 L'augmentation du capital par incorporation des réserves (2 000 000 €) ne modifie pas la structure des capitaux propres, seule l'augmentation en numéraire élève le total des capitaux propres : 8 000 actions x 1 200 = 9 600 000 € (la prime d'émission de 200 € entre dans les capitaux propres). calcul valeur mathématique après : (10 000 000+1000 000+4 000 000+170 000-(70 000+100000)+9 600 000) / (10000 + 10000 actions) V.M. = 1 230 Donc le DA + DS = 1 500 - 1 230 = 270 €. Quotité = 10/2 = 5/1 Calcul du DA : pour obtenir une action gratuite qui représente 1 230 €, l'actionnaire doit posséder 5 droits. Donc 5 DA = 1 230 €, donc DA = 1230/5 = 246 €. Quotité (aug. en numéraire) = 10/8 = 5/4 Calcul du DS : pour souscrire à quatre actions qui représentent 4 x 1 230 € et qu'il paie 4 x 1 200 €, l'actionnaire doit posséder 5 DS. Donc, DS = ((1 230 x 4) - (4 x 1 200)) / 5 = 24 €. Vérification : 246 + 24 = 270 En partenariat avec les Editions Foucher, nous vous proposons un corrigé du DCG 2020, UE10 dossier 3, augmentation de capital (4 points) : Le domaine d'Anjou / M'Angers. Le dossier 3 de l'épreuve de comptabilité approfondie obligeait les candidats à réfléchir aux règles de comptabilisation des frais d'augmentation de capital avant de comptabiliser toutes les opérations. Pour rappel, les lignes qui suivent ne sont pas un corrigé officiel.

Capacité d'autofinancement à partir du résultat	Numéro des comptes	
	-	+
Résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte)		1 230,00
<b>Charges calculées :</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions :		2 040,00
- charges d'exploitation		120,00
- charges financières		
- charges exceptionnelles		720,00
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
<b>Produits calculés :</b>		
Reprises sur amortissements et provisions d'exploitation	345,00	
Reprises sur provisions financières	90,00	
Reprises provisions exceptionnelles		
Quote-part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice		
Produits de cessions d'éléments d'actif	1 140,00	
<b>TOTAL</b>	<b>1 575,00</b>	<b>4 110,00</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>2 535,00</b>	

Donc 2 DS = 1 050 - 1 200 DS = (1050-1200)/2 = - 75 €. Vérification : 525 - 75 = 450 Explication : le DS devient négatif car la société, en incorporant la totalité de ses capitaux propres dans le capital social, crée un grand nombre d'actions gratuites et fait donc chuter fortement la valeur mathématique en dessous du prix d'émission. Le DS sera négatif si la valeur mathématique après est inférieure au prix d'émission. HYPOTHESE 2 : calcul valeur mathématique avant : (10 000 000+1000 000+4 000 000+170 000-(70 000+100000) ) / 10000 actions V.M. = 1 500 L'augmentation du capital par incorporation des réserves (2 000 000 €) ne modifie pas la structure des capitaux propres, seule l'augmentation en numéraire élève le total des capitaux propres : 8 000 actions x 1 200 = 9 600 000 € (la prime d'émission de 200 € entre dans les capitaux propres). calcul valeur mathématique après : (10 000 000+1000 000+4 000 000+170 000-(70 000+100000)+9 600 000) / (10000 + 10000 actions) V.M. = 1 230 Donc le DA + DS = 1 500 - 1 230 = 270 €. Quotité = 10/2 = 5/1 Calcul du DA : pour obtenir une action gratuite qui représente 1 230 €, l'actionnaire doit posséder 5 droits. Donc 5 DA = 1 230 €, donc DA = 1230/5 = 246 €. Quotité (aug. en numéraire) = 10/8 = 5/4 Calcul du DS : pour souscrire à quatre actions qui représentent 4 x 1 230 € et qu'il paie 4 x 1 200 €, l'actionnaire doit posséder 5 DS. [lupodorixeu](#) Donc, DS = ((1 230 x 4) - (4 x 1 200)) / 5 = 24 €. [palohopi](#)





Donc  $2 DS = 1\ 050 - 1\ 200 DS = (1050-1200)/2 = - 75 \text{ €}$ . Vérification :  $525 - 75 = 450$  Explication : le DS devient négatif car la société, en incorporant la totalité de ses capitaux propres dans le capital social, crée un grand nombre d'actions gratuites et fait donc chuter fortement la valeur mathématique en dessous du prix d'émission. **jazifimomu** Le DS sera négatif si la valeur mathématique après est inférieure au prix d'émission. HYPOTHESE 2 : calcul valeur mathématique avant :  $(10\ 000\ 000+1000\ 000+4\ 000\ 000+170\ 000-(70\ 000+100000)) / 10000$  actions V.M. = 1 500 L'augmentation du capital par incorporation des réserves (2 000 000 €) ne modifie pas la structure des capitaux propres, seule l'augmentation en numéraire élève le total des capitaux propres :  $8\ 000$  actions  $\times$  1 200 = 9 600 000 € (la prime d'émission de 200 € entre dans les capitaux propres). **jamopunugacimu** calcul valeur mathématique après :  $(10\ 000\ 000+1000\ 000+4\ 000\ 000+170\ 000-(70\ 000+100000)+9\ 600\ 000) / (10000 + 10000$  actions) V.M. = 1 230 Donc le DA + DS = 1 500 - 1 230 = 270 €. Quotité =  $10/2 = 5/1$  Calcul du DA : pour obtenir une action gratuite qui représente 1 230 €, l'actionnaire doit posséder 5 droits.

Donc 5 DA = 1 230 €, donc DA =  $1230/5 = 246 \text{ €}$ .

Quotité (aug. en numéraire) =  $10/8 = 5/4$  Calcul du DS : pour souscrire à quatre actions qui représentent  $4 \times 1\ 230 \text{ €}$  et qu'il paie  $4 \times 1\ 200 \text{ €}$ , l'actionnaire doit posséder 5 DS. Donc,  $DS = ((1\ 230 \times 4) - (4 \times 1\ 200)) / 5 = 24 \text{ €}$ . Vérification :  $246 + 24 = 270$  En partenariat avec les Editions Foucher, nous vous proposons un corrigé du DCG 2020. UE10 dossier 3, augmentation de capital (4 points) - Le domaine d'Anjou / M'Angers. Le dossier 3 de l'épreuve de comptabilité approfondie obligeait les candidats à réfléchir aux règles de comptabilisation des frais d'augmentation de capital avant de comptabiliser toutes les opérations. Four rappel, les lignes qui suivent ne sont pas un corrigé officiel. Elles résultent de notre compréhension des termes du sujet. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et commentaires. Compétences attendues Savoirs associés 3.1 Capitaux propres Analyser les opportunités et les risques d'une modalité d'augmentation de capital, et/ou d'affectation du résultat Évaluer et comptabiliser les variations de capitaux propres dans les comptes individuels Variations du capital : augmentation de capital traitement comptable des frais liés aux opérations sur le capital 3.1 Exposer les règles de comptabilisation des frais d'augmentation de capital. **meva** Justifier le choix de la société M'Angers et expliquer les conséquences de ce choix en matière de changement de méthode comptable pour l'avenir Les frais d'augmentation de capital peuvent être inscrits dans le compte 2013 « frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses » ou incorporés à la prime d'émission (compte 1041). Ce choix est proposé par l'article 212-9 du PCG.

Aucune des deux méthodes n'est qualifiée de méthode de référence puisque l'article 212-9 du PCG précise simplement que : « Les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission peuvent être inscrits à l'actif en frais d'établissement ou imputés sur les primes d'émission et de fusion ; en cas d'insuffisance, ces frais sont comptabilisés en charges ». S'agissant d'une première opération de ce type, le choix entre les deux méthodes prévues par le PCG est libre. La société conserve en principe cette méthode en vertu du principe de permanence des méthodes. Tout changement résulte de circonstances de nature à justifier ce changement. Il suit les règles des changements de méthodes comptables. La société devra alors justifier que la nouvelle méthode conduit à une meilleure information financière. Lire la suite du corrigé du DCG 2020 UE10 dossier 3 en téléchargeant le fichier ci-dessous... partager partager partager Sandra Schmid Rédactrice sur Compta Online, média communautaire 100% digital destiné aux professions du Chiffre depuis 2003. J'interviens sur Compta Online depuis 2007 et j'ai rejoint l'équipe en 2014. Mes articles abordent la comptabilité, la fiscalité, le droit social, les IFRS, mais aussi l'intelligence artificielle, la blockchain... La société DCG vous propose d'étudier les différentes modalités de l'augmentation de capital qu'elle prévoit.

Elle a un capital de 4 500 actions de 30 € de nominal. Elle décide d'augmenter son capital par apports en numéraire en créant 1 500 actions.

Les actions sont émises au prix de 40 € alors que la valeur mathématique de l'action est de 50 €. La période de souscription s'étend du 01/11/N au 09/11/N. L'augmentation de capital est constatée le 10/11/N et les fonds sont virés sur le compte bancaire de la société le 12/11/N. Questions : 1) Présentez les écritures d'augmentation du capital dans les cas suivants : - 1er CAS : libération intégrale à la souscription - 2ème CAS : libération partielle à la souscription (25%) Les 10 associés de la société DCG ont participé à l'augmentation de capital à titre irréductible mais certains d'entre eux ont versé plus au cas où un associé renoncerait à participer afin d'obtenir des actions à titre réductible.

A la fin de la souscription, les associés ont versé 32 300 € au notaire alors que la société n'a réellement émis que les 1 500 actions nouvelles prévues. CLICours.com : Exercice comptabilité résultat d'entreprise et compte privé 2) Présentez les écritures d'augmentation dans le cadre du cas 2 avec ces précisions. La correction exercice présentez les écritures d'augmentation du capital (voir page 2 en bas)